



## Je suis enceinte d'un sans-papiers

Par **janetvanderk**, le **01/02/2011 à 16:37**

Bonjour,

Je souhaite vous faire part de plusieurs questions que je me pose :

Je suis enceinte d'un sans-papiers étant entré de façon irrégulière sur le territoire français.

Je suis enceinte de moins de 3 mois je n'ai encore fait aucune démarche administrative à ce niveau-là.

Mon ami est de nationalité camerounaise.

Quelles sont les démarches que je dois effectuer ?

Est-ce que mon ami pourra obtenir un titre de séjour grâce à la naissance de notre enfant ?

Si oui, de quelle façon et dans quels délais.

Je me permets de venir poser mes questions ici car quand je consulte les forums je trouve de tout et de n'importe quoi et je ne sais plus ce que je dois prendre en compte.

Merci par avance de vos réponses.

Audrey

Par **mimi493**, le **01/02/2011 à 16:41**

De quelle nationalité êtes-vous ?

Par **chris\_ldv**, le **01/02/2011** à **17:01**

Bonjour,

Si vous êtes:

o Française, ou ressortissante Européenne

ET si le père de l'enfant vis avec vous

ET s'il reconnaît l'enfant à sa naissance

ET s'il contribue effectivement à l'éducation de l'enfant (financièrement)

ET si vous ne demandez pas l'allocation de parent isolé à la CAF

ET si vous disposez de suffisamment de preuves (documents) pour prouver tout cela alors vous pouvez effectivement solliciter la régularisation de la situation pour le père de l'enfant.

Cordialement,

PS: un peu de lecture à votre attention : [http://www.experatoo.com/procedure-penale/mariage-gris-souhaite-porter\\_78413\\_1.htm](http://www.experatoo.com/procedure-penale/mariage-gris-souhaite-porter_78413_1.htm)

Par **mimi493**, le **01/02/2011** à **17:06**

et après la naissance